

Du fait divers au fait de société (XIX^e-XX^e siècles) : les changements de signification de la chronique des faits divers

Marine M'SILI

Chercheur au CNRS
msili.marine@wanadoo.fr

Pendant fort longtemps, malgré leur immense succès, les faits divers n'ont pas été jugés dignes d'intérêt, que ce soit dans les ouvrages sur l'histoire de la presse ou plus généralement pour les sciences sociales. Cette indifférence s'explique par l'image très négative de ces nouvelles accusées de flatter les bas instincts d'un public avide d'émotions malsaines ou encore soupçonnées de favoriser les actes délictueux par les exemples qu'elles offrent chaque jour au lecteur. Le discrédit unanime qui frappe le fait divers éclabousse par ailleurs copieusement les journalistes qui en ont la charge, souvent considérés comme des journalistes de second ordre, voire ratés, à moins que l'on ne laisse la charge des « chiens écrasés » au dernier arrivé dans la rédaction.

Ces condamnations sans cesse réitérées tiennent en fait à une méconnaissance de ce qu'est, véritablement, la chronique des faits divers. Elles s'appuient sur quelques grandes affaires jugées exemplaires, ignorant ainsi la très grande diversité de ces nouvelles ainsi que leur signification profonde. Précisément, ces informations possèdent un sens qui justifie, davantage que l'attrait prétendu pour le sang versé, leur succès plus que séculaire auprès d'un large public.

Nouvelles extraordinaires, relatant des faits hors norme – c'est bien là leur dénominateur commun – ces informations

véhiculent en effet ce que nous appellerons une *vision du monde*. Leur intérêt pour l'histoire de la presse, et plus globalement pour l'histoire culturelle, réside dans l'évolution de cette vision du monde que seule une étude à long terme permet de mettre en valeur. Notre analyse procède donc d'une étude approfondie des faits divers publiés par la presse populaire des années 1870 à nos jours. Elle porte plus particulièrement sur deux grands quotidiens régionaux, *Le Petit Marseillais* (1868-1944), puis *Le Provençal* (à partir de 1944) tout en intégrant ponctuellement d'autres journaux¹.

Le fait divers, témoin d'une vision providentielle du monde (1870-1914)

Si l'existence des faits divers est très ancienne, elle prend dans les premières décennies de la III^e République un tournant majeur dont l'aspect le plus visible est quantitatif : jamais auparavant la presse n'avait montré un tel engouement pour ce type de nouvelles. Cette évolution accompagne l'essor de la presse écrite dans son ensemble, et plus particulièrement de la presse populaire et du quotidien à un sou. Souvent reliées à l'âge d'or de la presse, ces décennies pourraient également être qualifiées d'âge d'or du fait divers. Le succès des grands quotidiens de l'époque apparaît en effet intimement lié à la place qu'ils accordent aux faits divers.

Un développement de la presse largement soutenu par les faits divers

Le Petit Marseillais apparaît comme un cas exemplaire de ces journaux qui, profitant d'un contexte favorable (statut plus libéral de la presse, croissance de l'alphabétisation, progrès techniques, etc.), connaissent un succès rapide et de longue durée. Il paraît pour la première fois le 22 mars 1868, à la faveur d'une loi de l'Empire assez libérale qui, le 9 mars, a autorisé tout citoyen à fonder un journal sans autorisation préalable. Ses quatre pages sont vendues pour un sou, la plus petite unité monétaire d'alors. Journal « *littéraire, artistique et scientifique* » comme il le proclame lui-même, ce qui lui permet d'échapper au versement de la caution exigée de toute feuille politique, il promet de publier « *tout ce qui peut intéresser les masses et les lui rendre favorables* » et annonce entre autres « *la primeur de tous les procès célèbres*² ». Dès la fin de l'année 1868, il peut tenir cette promesse grâce à un crime hors du commun : l'empoisonnement de leur mari respectif par trois femmes aidées d'un herboriste et d'une tireuse

de cartes ! À l'ouverture du procès, l'un des fondateurs du journal s'installe à Aix-en-Provence pour suivre les débats de la cour d'assises dont il donne ensuite des comptes-rendus très détaillés qui paraissent à la Une et débordent dans les pages intérieures. Le succès est considérable comme l'attestent les tirages qui passent de 5 700 à 42 000 exemplaires au plus fort du procès. Pour *Le Petit Marseillais*, cette affaire signale le début d'une longue carrière : en 1914, avec 200 000 exemplaires, il est le plus grand quotidien de la région marseillaise et l'un des premiers en province.

Si son succès repose sur différents facteurs, il s'appuie largement sur la publication d'une abondante chronique des faits divers. Le nombre de faits divers publiés passe ainsi d'une cinquantaine par semaine dans les années 1870 à plus de 200 à la veille de la Première Guerre mondiale. Cette « canardisation » de la presse touche l'ensemble des quotidiens régionaux et nationaux. À Paris, l'un des cas les plus célèbres est celui du *Petit Journal*, fondé le 1^{er} février 1863 par Moïse (dit Polydore) Millaud et qui atteint 200 000 exemplaires dès la fin de l'année 1864. À la fin de l'année 1869, un septuple assassinat connu sous le nom d'affaire Troppmann lui donne l'occasion de mettre tout en œuvre pour atteindre des tirages sans égal jusqu'alors.

Chaque jour, l'affaire fait la Une, agrémentée d'illustrations et de longs développements qui débordent dans les pages intérieures : entre l'annonce du meurtre et la découverte du septième cadavre, ses ventes progressent de 100 000 exemplaires³. Autre grand quotidien de la période, *Le Petit Parisien*, fondé en 1876, atteint 1,5 million d'exemplaires en 1914 et consacre 6% de sa surface aux faits divers criminels (non compris les accidents, catastrophes naturelles, etc.). Un autre signe du rôle des faits divers dans le succès de la presse écrite est l'apparition de journaux spécialisés : *Les Faits divers* paraissant le mardi et le samedi à partir de 1862 ; *L'Audience, journal judiciaire illustré*, entre 1873 et 1884 ; *Les Faits divers illustrés*, de 1905 à 1910, qui consacre l'alliance du fait divers et de l'image ou *L'Œil de la police* de 1908 à 1914⁴.

L'engouement d'une grande partie de la population pour les faits divers et la presse qui s'en fait le plus largement l'écho a suscité très tôt des réflexions venues de tous horizons mais dont le trait commun est l'inquiétude... N'y a-t-il pas un danger à montrer les crimes, les vols et les suicides ? L'incidence de la diffusion à grande échelle des faits divers criminels sur la genèse de comportements délictueux trouve sa caution dans les découvertes de quelques médecins qui développent une théorie dite de l'imitation⁵. Comme nous l'avons dit, ces critiques reposent sur

une image largement faussée de la chronique et il convient donc de s'intéresser désormais au contenu et au sens de cette chronique des faits divers

***Une chronique du risque quotidien
porteuse d'une vision providentielle du monde***

Ce qui frappe, tout d'abord, c'est la très grande diversité de fond et de forme des articles regroupés sous l'expression « faits divers ». Concernant le fond, force est d'admettre que ces faits sont effectivement très divers : assassinats, accidents de charrette, suicides, incendies, vols, catastrophes ferroviaires, rixes, inondations, éruptions volcaniques, mouton à cinq pattes ou veau à deux têtes, agressions, cambriolages, naufrages, etc. Les faits divers ne se résument donc pas aux crimes et aux délits ; ils concernent aussi bien des événements mineurs, tel un accident de rue sans conséquence, que des faits dramatiques (telles les grandes catastrophes ferroviaires ou naturelles). Cette diversité est tout aussi grande en ce qui concerne la mise en page. Le fait divers se prête aussi bien à l'entrefilet qu'à la grande affaire avec passage à la Une, gros titres doublés de sous-titres, longs développements, images. On trouve des faits divers à toutes les pages du journal, à la chronique locale aussi bien que dans une rubrique éponyme, avec les nouvelles de l'étranger ou encore hors de toute rubrique.

Cette variété des faits n'interdit pourtant pas à la chronique de posséder une forte unité qui tient à la nature même des événements rapportés. Le fait divers se nourrit en effet de toutes sortes d'événements hors norme, de tout ce qui constitue un risque, une menace pour l'homme. Dès lors que l'on regarde non tant les faits que leur interprétation, qui est l'œuvre des journalistes, émerge une vision du monde qui reflète des conceptions largement partagées à l'époque.

À l'appui de cette analyse, nous évoquons tout d'abord les accidents publiés par *Le Petit Marseillais* entre 1870 et 1914. Il s'agit d'une catégorie qui connaît alors une immense faveur auprès du public puisqu'un tiers des faits divers leur est consacré. Les plus infimes incidents de la vie quotidienne paraissent dignes d'un article : accident de la circulation hippomobile ou automobile, accident domestique, accident du travail, chute dans la rue, etc., rien ne semble échapper à la vigilance de la rédaction.

Si l'on s'arrête désormais sur ce que les journalistes privilégient dans ces micro-récits de la vie quotidienne, il s'avère que ce sont surtout les conséquences humaines et matérielles des accidents qui retiennent

l'attention. À l'inverse, les causes ne sont que très rarement évoquées. On ne sait rien, en général, des raisons des accidents de la route ou du travail ; rarement la responsabilité du conducteur, du patron ou de toute autre personne est-elle évoquée. Cette absence quasi totale d'explications, ce vide sur les circonstances laissent, dans l'interprétation, toute la place au hasard ou à la fatalité, comme dans l'exemple suivant qui est un modèle du genre : « Une dépêche nous annonce que dans la journée d'hier, un homme a été écrasé par un train de marchandises à Saint Raphaël⁶. » Le lecteur n'en saura pas davantage.

Une interprétation similaire se dégage des récits de catastrophes naturelles (inondations, séismes, éruptions volcaniques, etc.) qui n'expliquent que rarement aux lecteurs l'origine des faits relatés, mais s'interrogent surtout sur le nombre de victimes et l'ampleur des dégâts, tout en imputant les phénomènes décrits à une nature capricieuse et inattendue.

Concernant les crimes ou les suicides, on observe une même carence explicative, un dédain manifeste pour les circonstances précises susceptibles d'expliquer ces actes. Les causes de la violence homicide, à lire la presse, sont d'une simplicité déconcertante : un accès de jalousie ou une passion débordante suffisent alors à expliquer le geste homicide, sans compter les très nombreux articles qui font complètement l'impasse sur les causes. L'absence ou la futilité des motifs laissent toute la place au geste assassin. Stigmatisés, les criminels comme les suicidés apparaissent comme des êtres immoraux qui ont laissé parler leurs instincts. De même, il n'est jamais question, dans les articles relatifs aux vols, de la situation économique, professionnelle ou plus largement sociale des accusés : on ne vole pas pour satisfaire des besoins élémentaires (se nourrir, par exemple), mais parce que l'on est cupide. À l'instar des assassins, les voleurs apparaissent comme des êtres immoraux ayant laissé libre cours à leur cupidité, et cette image est parfois clairement dénoncée par un journaliste : « Ces deux voleurs ont perdu le sens moral au point de trouver le vol une action toute naturelle⁷ », déplore ainsi l'un d'entre eux.

En définitive, les faits divers publiés par la presse populaire entre 1870 et 1914 participent tous d'une même *vision du monde* : un monde dans lequel l'individu est soumis au hasard, à la fatalité, à la destinée ou à sa nature, une nature jugée naturellement mauvaise... On retrouve ici une très ancienne conception du monde, d'essence chrétienne, que l'on peut résumer en empruntant une formule à Jean Delumeau : « l'horreur de soi et le sentiment aigu de la fragilité des choses⁸ », telle est la leçon générale que répète inlassablement la presse de la Belle Époque, en offrant chaque

jour à ses lecteurs une chronique toujours plus abondante de faits divers. En ce sens, le fait divers apparaît comme extrêmement consensuel et l'on atteint là une des clés de son succès : le fait divers plaît parce qu'il ne saurait déplaire. Il tient un discours auquel chaque lecteur peut adhérer, quels que soient son âge, son sexe, sa profession, ses opinions politiques ou religieuses. Il tient un discours qui reflète, et révèle à l'historien, l'esprit du temps. Jusqu'à la fin de la Belle Époque, cet esprit du temps trouve son ancrage dans des mentalités fortement imprégnées d'un christianisme populaire fait de la certitude de vivre sous la menace du Hasard, du Destin ou de la Providence, autrement dit d'une instance supérieure régissant les destinées humaines.

L'irruption de responsabilités nouvelles dans l'interprétation des faits divers (1919-1939)

La Première Guerre mondiale a été presque fatale aux faits divers comme à la presse dans son ensemble, muselée par une censure pointilleuse et soumise aux restrictions sur le papier. Mais avec la paix et la reprise des activités journalistiques, le fait divers retrouve très rapidement sa place au sein des journaux.

On assiste parallèlement au développement d'une presse spécialisée dont le fleuron est assurément *Détective*. Créé en 1914 mais sans grand succès, racheté en 1928 par Gaston Gallimard, ce magazine qui accueille des signatures prestigieuses sous la direction de George Kessel⁹ connaît un succès remarquable : en avril 1931, il diffuse à environ 300 000 exemplaires¹⁰. En 1933, paraît également *Police et reportage* publié par l'éditeur Ferenczi qui offre au lecteur des récits plus romancés que ceux de *Détective*. La même année sont fondés *Drames*, mensuel de reportage judiciaire, et *Réalisme*. Alors que ces magazines se vouent exclusivement au crime, un nouvel hebdomadaire, publié à partir de septembre 1931, étend son champ d'investigation sous le titre : *Faits divers de la semaine. Drame. Amour. Héroïsme*¹¹.

Pourtant, si tout semble rentrer dans l'ordre, les premiers signes de changements ne tardent pas, comme si, de cette guerre longue et meurtrière, était né un nouvel état d'esprit, de nouvelles manières de penser le monde. La vision providentielle du monde de la Belle Époque, sans disparaître, entre en concurrence avec d'autres manières d'appréhender les faits susceptibles de devenir divers. Cette évolution touche plus particulièrement certaines catégories de faits divers, dont les vols apparaissent comme l'exemple le plus achevé.

Les vols, symptômes de dysfonctionnements sociaux

Dans l'entre-deux-guerres, les micro-récits portant sur des délits dont l'objet était pour le moins minime tendent à disparaître des pages du quotidien. Désormais, la plupart des vols dénoncés par la presse sont présentés comme des affaires. La rédaction, qui publie beaucoup plus de récits de vols qu'avant, met tout en œuvre pour leur donner une ampleur sans précédent en vouant un soin particulier à la mise en page, en proposant des articles plus étoffés, agrémentés d'images, qu'elle n'hésite pas à faire remonter en première page.

Par ailleurs, son attention se porte sur des délits économiques d'un type particulier : scandales financiers, escroqueries, banqueroutes frauduleuses, détournements de fonds publics, etc. L'écllosion de rubriques circonstanciées est sans doute le meilleur témoignage de ce changement. Dès 1929, *Le Petit Marseillais* confectionne une rubrique ayant pour titre « *Les krachs financiers* ». Une seconde rubrique entend dénoncer « *Les scandales financiers* ». Quelques titres collectés en 1934 illustrent le style des récits : « *Une nouvelle escroquerie de 100 millions* » (23 janvier) ; « *Quatre escrocs condamnés pour avoir écumé 20 millions* » (23 janvier) ; « *Prison et amende pour les auteurs de 20 millions d'abus de confiance* » (24 janvier).

Si les sommes en jeu n'ont aucune mesure avec les vols à la tire, à l'étalage ou les petits cambriolages d'avant 1914, le plus important changement réside dans les méthodes : la France ne connaît plus de voleurs, elle ne connaît que des escrocs. À lire la presse, en effet, les malfaiteurs se recrutent majoritairement dans l'élite économique et politique : banquiers, élus locaux et nationaux, industriels, etc. Désormais, la profession des délinquants constitue la raison du scandale. Quant aux victimes, ce ne sont plus des particuliers désignés mais des personnes morales, des groupes sociaux spécifiques ou encore l'État. Ces changements marquent une rupture profonde avec la signification globale des vols d'avant-guerre. Le voleur était alors présenté comme un déviant moral qui laissait libre cours à ses instincts pervers, l'aire de recrutement des voleurs se confondant avec les classes laborieuses mal recouvertes par le vernis brillant de la civilisation. À lire la presse des années 1920 et 1930, pour être voleur, il faut d'abord appartenir à l'élite économique et politique ; à cette position sociale, s'ajoute la nécessité de l'intelligence dans la malfaisance. Aussi, si le vol se faisait autrefois le miroir de l'homme, les scandales financiers reflètent les dysfonctionnements de l'organisation sociale. Cette mise en accusation, souvent implicite, de la société constitue une rupture majeure et se

retrouve dans d'autres affaires, particulièrement dans un célèbre fait divers de la fin des années 1930.

***Un cas exemplaire :
l'incendie des Nouvelles Galeries à Marseille (octobre 1938)***

Symptomatique des changements à l'œuvre, l'incendie des Nouvelles Galeries témoigne de l'évolution du discours médiatique sur une catégorie récurrente du fait divers. Pendant environ deux semaines, l'ensemble de la presse française consacre la plus grande part de ses Unes à la catastrophe. Le premier jour, ce sont, dans la pure tradition du fait divers, les conséquences humaines et matérielles de la catastrophe qui s'étalent en première page. Le 29 octobre, *Le Petit Marseillais* annonce : « Un effroyable incendie dévore les Nouvelles Galeries, traverse la Canebière et détruit partiellement le Grand Hôtel et le Noailles. Marseille en deuil ». Le lendemain, le *Progrès de Lyon* titre : « La catastrophe de Marseille. 79 disparus. Une vingtaine de corps retirés des décombres ». Le 31 octobre, on peut lire à la Une du *Petit Journal* : « La catastrophe de Marseille : 6 morts, 16 cadavres inconnus, 73 disparus ». Or, ce qui apparaît tout d'abord comme un drame humain susceptible d'être attribué à la fatalité, tel un accident démultiplié, va très vite se métamorphoser en scandale politique. Dès le 29 octobre 1938, en effet, *Marseille-Matin* évoque « l'insuffisance des moyens de lutte contre le fléau ». Par la suite, les dénonciations vont fleurir de toutes parts dans la presse, plaçant au second plan la dimension humaine du drame au profit d'une orientation politique des récits.

L'intérêt de ce gros faits divers réside précisément dans ce basculement rapide des interprétations. Le changement de paradigme est radical : en quelques jours, l'argument traditionnel de la fatalité, toujours avancé en cas d'incendie, disparaît au profit d'une interprétation politique du sinistre. On peut ainsi lire dans *Paris-Soir*, le 30 octobre, qu'« un pareil sinistre est impossible à Paris ». Par-delà le chauvinisme local, c'est bien une récusation de la fatalité qui est ici à l'œuvre. À lire les journaux nationaux et régionaux, les causes du sinistre sont à chercher dans la mauvaise gestion municipale, les défaillances multiples des autorités, l'insuffisance de pompiers, etc. En quelques jours, on passe ainsi du décompte des dégâts et des multiples détails sur les sinistrés à la dénonciation de l'incurie municipale.

Ce schéma d'écriture apparaît, pour la période, tout à fait neuf et encore marginal. Pour la plupart, les faits divers de l'entre-deux-guerres répondent à l'ancien paradigme : celui d'une vision providentielle du monde. Pourtant, même limités, les changements évoqués sont d'une

importance majeure. Ils témoignent qu'une autre manière d'appréhender les événements hors normes est possible dans les quotidiens destinés au plus grand nombre. Ce changement de paradigme, dont l'entrée-deux-guerres offre les prémices, va progressivement s'étendre à toutes les catégories de faits divers.

Une expansion continue de la responsabilité sociale (1945 à nos jours)

La nouvelle presse qui fleurit en France à partir de 1944 affiche de très grandes ambitions dont la première est de ne pas ressembler à sa devancière. Du principal reproche fait à la presse de la III^e République – s'être rendue esclave du grand capitalisme – on aboutit bientôt à un rejet de principe du fait divers. Quels sont les arguments des promoteurs de la nouvelle presse ? Pour augmenter ses recettes, tout en devenant un produit bon marché, la presse a inventé l'usage de la publicité commerciale, dont elle tire des ressources substantielles. Or, le nombre et le prix des annonces variant au gré du nombre de lecteurs, les journaux ont eu pour souci prioritaire d'augmenter leur diffusion en publiant notamment en grand nombre des faits divers. Ceux-ci sont donc les symptômes criants de la soumission de la presse à la loi du marché. À l'aube de cette nouvelle ère de l'Histoire de France, le fait divers a donc plus que jamais mauvaise presse.

En fait, la rédaction du *Provençal*¹², qui par son audience va rapidement devenir le premier quotidien de la région marseillaise, remet très tôt en route les mécanismes classiques de la promotion des informations de faits divers. Grâce à la Une, à l'illustration et à la dimension des articles, de nombreux faits divers attirent immédiatement l'attention des lecteurs. Cette présence grandissante atteste une fois de plus que le fait divers satisfait le goût d'un large public. Son sens ultime est de mettre en valeur une conception du monde à propos d'événements qui sortent du cours ordinaire des choses. En cette période, comme en toute autre, le développement de la chronique répond à la satisfaction d'un besoin social. L'histoire des faits divers se poursuit alors et le système de causalité auquel la chronique fait référence continue à perdre sa dimension métaphysique au profit d'une dimension sociale de plus en plus accentuée.

Un processus lent mais général

En quelques décennies, toutes les catégories de faits divers vont subir la même évolution : la vision providentielle du monde caractéristique

des premières décennies de la III^e République va céder la place à une interprétation des événements dans laquelle la responsabilité va être attribuée à la Société. Nous décrivons rapidement ce processus pour deux grandes catégories de faits divers : les accidents et les phénomènes naturels.

De la fatalité des accidents à la violence routière : deux processus sont à l'œuvre dans la narration des accidents. Le premier est la recherche des responsabilités individuelles lors des catastrophes collectives, élément nouveau qui apparaît au sortir de la guerre. En 1947, par exemple, à la suite de deux accidents d'avion, *Le Provençal* choisit le titre suivant : « *Après la catastrophe de Copenhague. Les Dakota accidentés auraient été surchargés*¹³ ». La nouveauté réside dans le fait que désormais, la catastrophe possède un « après » qui consiste dans la recherche des causes effectives de l'accident, ce dernier n'étant plus attribué à la Fatalité mais à des erreurs humaines. À une moindre échelle, le même phénomène apparaît pour les accidents de la route. La recherche d'explications passe de plus en plus souvent par la désignation, plus ou moins directe, des responsabilités des conducteurs. La vitesse, l'alcool ou l'imprudence sont les causes les plus fréquemment avancées par les journalistes qui n'hésitent pas à suivre quelques cas jusqu'à leur passage devant la justice, comme dans l'exemple suivant : « *Deux routiers responsables de la mort d'un enfant présentés au Parquet*¹⁴ ». Parallèlement, la violence routière acquiert une dimension collective et n'est plus seulement irruption de la mort subite dans la vie des particuliers. À l'habitude de regrouper les accidents de la route sous une même rubrique se greffe celle de proposer des bilans. Chaque week-end, un compte des victimes (donné à la rubrique des faits divers au même titre que les articles dont ils se prétendent la somme) est soumis au lecteur : « *La route. Collisions : 3 tués à Hyères. 1 mort en plein Marseille. 38 morts et 235 blessés dont 84 atteints grièvement, tel est le bilan provisoire et officiel des accidents survenus pendant le week-end*¹⁵ ».

Aussi, au tournant des années 1970, le phénomène accidentel possède un tout autre visage que celui qu'il avait au début du siècle. Parler de vitesse, d'alcool ou d'imprudence, c'est dire que certains accidents sont imputables à l'attitude du conducteur et donc non hasardeux. Cette manière d'interpréter l'accident ne va cesser de se diffuser dans les journaux jusqu'à devenir, à partir des années 1990, le mode de lecture quasi universel du risque accidentel, au point que leur présence est souvent dénoncée dès le titre comme dans le cas suivant : « *Orgon. Alcool, vitesse et accident. La "totale" du routier belge*¹⁶ ». Au final, l'idée d'une responsabilité des conducteurs est désormais acquise, constituant ainsi

les accidents de la route en une violence routière jugée évitable et non plus imputable à un mauvais coup du sort.

Après 1945, la catastrophe naturelle est comme autrefois l'occasion d'articles détaillant les circonstances et surtout les conséquences immédiates de l'événement, comme dans les deux titres suivants : « *Inondations catastrophiques au Brésil près de Rio. Un torrent de boue emporte 1 200 personnes en quelques heures. Des dizaines de milliers de sans-abri. Des villages entiers rayés de la carte [...] Il y a un an, jour pour jour, les terribles inondations avaient endeuillé cette région*⁷ » ; « *Sicile. La terre tremble toujours. Les sinistrés fuient le triangle maudit*⁸ ».

L'expression « *triangle maudit* » du second titre donne une juste mesure du sentiment dominant : celui de la fatalité qui amène l'emprunt au vocabulaire religieux (est maudit ce qui est rejeté de Dieu). De même, dans le premier article, le constat de la répétition « *jour pour jour* » de phénomènes similaires, alors même que l'essence du hasard est de ne pas connaître de règles, augmente l'idée d'une fatalité produisant du sens : les habitants des alentours de Rio semblent tout autant « *maudits* » que ceux de Sicile. Dans tous les cas, les hommes apparaissent victimes d'une nature toute puissante dont ils ne maîtrisent ni les débordements, ni les desseins.

Face à cette représentation traditionnelle de la catastrophe naturelle, deux idées se développent. La première est la mondialisation du risque naturel : dans l'après-guerre, 70% des catastrophes naturelles relatives par *Le Provençal* ont lieu à l'étranger contre 30% à la fin de la Belle Époque. Cette mondialisation suggère l'idée d'une globalité de la nature que le journal s'emploie à faire admettre en usant d'artifices classiques. Ainsi en est-il en 1951 lorsque des avalanches meurtrières se produisent dans différents pays d'Europe. Après leur avoir accordé un traitement exceptionnel (manchettes, illustrations, titres de plusieurs lignes, sous-titres nombreux), *Le Provençal* juge bon de signaler les jours suivants toutes les catastrophes naturelles, même minimales, se produisant en Europe : inondations, tempêtes de mer, glissements de terrain, crues, réveil de l'Etna. Traitées comme une seule et même affaire, ces catastrophes conjointes attestent que la nature est à considérer désormais à l'échelle de la planète.

Une seconde nouveauté de l'après-guerre réside dans l'attention grandissante accordée à l'intervention des secours. Rapportant en détail leur organisation, leurs actions, leurs succès, les journalistes cherchent à valoriser la manière dont les conséquences des fléaux naturels sont gérées avec les atouts de la modernité (avions, hélicoptères et autres engins, mais aussi médicaments). Ainsi, la fatalité, qui domine l'amont de la

catastrophe et soumet entièrement l'homme aux caprices de la nature, peut être réduite en aval par une gestion rationnelle des secours.

Une dernière dimension étoffe et modifie la représentation traditionnelle des rapports homme-nature : l'idée que l'homme peut constituer une menace pour la nature. Cette idée apparaît à la fin des années 1960 et s'alimente en particulier des « marées noires ». L'homme apparaît comme une menace pour la nature et, s'il la détériore gravement, il est passible de poursuites pénales qui peuvent produire un fait divers : « *Les abattoirs avaient pollué les eaux : deux mois de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende au responsable*¹⁹ ».

Ces trois éléments concourent à renouveler profondément l'image de la catastrophe naturelle et ne vont cesser de prendre de l'ampleur à partir des années 1970 au point qu'aujourd'hui, toute catastrophe naturelle amène immédiatement, de la part des journalistes, un questionnement sur les responsabilités humaines. Les changements observés concernant l'écriture journalistique des accidents ou des catastrophes naturelles se manifestent aujourd'hui pour l'ensemble des faits divers. Meurtres, suicides, vols sont ainsi intégrés dans le domaine toujours plus vaste de la responsabilité sociale, participant ainsi à un renouvellement profond du statut et de la signification du fait divers. Cette évolution est à mettre en relation avec un changement de statut du fait divers.

Un genre journalistique qui s'ennoblit

Depuis les années 1980, le fait divers, si unanimement décrié, fustigé, condamné, voit son statut se modifier jusqu'à prendre une valeur positive. La cassure est d'autant plus nette que cette valorisation du fait divers émane d'une partie de l'élite intellectuelle, dont la promptitude à dénoncer ces nouvelles a longtemps été la caractéristique. Les signes de cette valorisation sont multiples et l'on se contentera d'en donner ici quelques exemples significatifs.

Le 20 juin 1993, Arte, chaîne intellectuelle s'il en est, consacre une soirée thématique aux « Faits divers » à laquelle sont conviés non pas quelques fervents lecteurs de la chronique ou des journalistes chargés de sa composition, mais d'éminents penseurs tels Claude Hagège, professeur de linguistique au Collège de France ou le philosophe Gilles Lipovetsky.

En 1996, la Vidéothèque de Paris organise une manifestation de quatre mois intitulée : *Faits divers, 100 films à la Une !*, rappelant opportunément combien le fait divers constitue un excellent matériau

cinématographique y compris pour les grands réalisateurs. Le 24 juillet 2001, France Culture consacre au fait divers son émission « Le vif du sujet ». Ces exemples participent du renouvellement de l'image du fait divers auquel certains intellectuels de grand renom ont très tôt pris part.

Dès les années 1960, Simone de Beauvoir avouait avoir recherché dans *Détective* un palliatif à l'ennui du professeur muté en province : « Nous n'avions qu'un petit nombre d'amis, presque pas de relations. C'est en partie pour pallier cette indigence que nous nous primes d'un ardent intérêt pour les faits divers. J'achetais souvent *Détective* qui s'attaquait alors volontiers à la police et aux bien-pensants²⁰. » Interviewé par *Le Nouvel Observateur* quatre années plus tard, Jean-Paul Sartre recommandait aux journalistes de gauche de ne pas laisser à la presse de droite « l'exploitation de la fesse et du sang » et de « procéder à partir des faits divers à une analyse sociologique²¹ ».

Dans cette revalorisation du fait divers, le quotidien *Libération* est réputé avoir joué un rôle fondateur. Dans sa première version, *Libération* procédait déjà à une lecture politique du fait divers, dénonçant, par exemple, « la déchéance de la classe dirigeante²² ». Après 1981, sous la houlette de Serge July, s'ouvre une nouvelle lecture du fait divers conçu « comme matériau privilégié révélateur du quotidien²³ ». Progressivement, l'ensemble des périodiques vont adopter cette approche qui valorise les informations de faits divers au point de donner naissance à une nouvelle expression : le « fait de société ». Ce néologisme apparaît, semble-t-il, vers la fin des années 1980. Il semble réservé à des nouvelles dont la matière puise le plus souvent dans le registre du fait divers : l'accident, le meurtre, le vol, etc., deviennent, au prix d'une mise en forme particulière, des faits de société. La particularité de ces articles n'est cependant qu'un rôle prioritaire est dévolu au contexte. Sous la plume du journaliste, l'événement se métamorphose en symptôme, révélateur des dysfonctionnements de la société. Le geste, qui est resté longtemps le cœur du fait divers, devient ici secondaire jusqu'à disparaître derrière la dénonciation d'un « problème de société ». En ce sens, le fait de société apparaît comme l'achèvement du lent processus à l'œuvre depuis plus d'un siècle : la diffusion d'une interprétation sociale des événements hors normes.

Conclusion

Il faut, pour conclure, s'interroger plus largement sur la place tenue aujourd'hui par la « Société » dans les journaux. On doit remarquer, préalablement, que celle-ci a été élevée au rang de paradigme par le

système journalistique et ce, par-delà les événements de type faits divers. Ce paradigme semble en passe de devenir la grille de lecture de l'ensemble des informations. Aux « faits de société » et à la rubrique ou à la page « Société » s'ajoutent les « phénomènes de société » ou les « problèmes de société ».

Son usage devenu récurrent invite à rappeler une remarque que Durkheim fit il y a un siècle : « *Entre Dieu et la Société, il faut choisir [...]* Ce choix me laisse assez indifférent, car je ne vois dans la divinité que la société transfigurée et pensée symboliquement⁴. » La Société constituerait ainsi une allégorie de la Providence. Cette perspective rejoint celle soutenue par Jean Cazeneuve pour qui les médias comblent le vide laissé par la désacralisation de la société²⁵. Gloria Awad, dans une étude sur le « sensationnel » comme système du journalisme de masse, rappelle à ce propos : « *C'est un système de production de sens qui prend le relais de la parole divine*²⁶. » C'est bien à un passage de relais, à la substitution d'une grille de lecture à une autre, que l'évolution des faits divers nous a permis d'assister. Tout vol, tout meurtre, toute catastrophe naturelle, tout accident est devenu susceptible d'une lecture imputant, en dernière instance, le dysfonctionnement à la société là où, un siècle plus tôt, ces événements insolites véhiculaient une vision providentielle du monde empreinte de christianisme. Le « fait de société », en s'attachant aux causes efficientes, en rationalisant la lecture des événements hors normes, semble bien récuser toute fatalité, toute part d'inconnue, toute dimension inintelligible aux faits auxquels il s'attache. Pourtant, la notion de Société à laquelle il fait référence reste largement ambiguë car toute puissante, elle demeure immatérielle et impalpable... au point qu'on peut se demander si elle ne possède pas tous les attributs de la Providence ■

Notes

1. M'SILI Marine (1996), *Histoire des faits divers en République (1870-1990). Une approche de la laïcisation de la Providence*, thèse d'histoire, Université de Provence.
2. *Le Petit Marseillais*, 22 mars 1868, p.1.
3. PERROT Michelle (1981), « L'affaire Troppmann », *L'Histoire*, n°30, janvier 81.
4. KALIFA Dominique (1995), *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard.
5. Les débats sur ces questions sont foisonnants et se poursuivent jusqu'à aujourd'hui, sans qu'aucun accord n'ait jamais été trouvé à propos de l'influence des médias sur les comportements des lecteurs. C'est à la Belle Époque que les arguments principaux de ce débat se mettent en place avec, notamment, Gabriel TARDE (1890), *Les lois de l'imitation*, Alcan.

6. *Le Petit Marseillais*, 26 janvier 1875.
7. *Le Petit Marseillais*, 21 janvier 1874.
8. DELUMEAU Jean (1984), *Le pêché et la peur. La culpabilisation en Occident. XIII^e-XVIII^e siècles*, Fayard, p.129.
9. On y rencontre ainsi les signatures d'Albert Londres, Pierre Mac Orlan, Jean Cocteau, Georges Suarez, etc.
10. De l'aveu même de Gaston Gallimard, ce magazine constitue le premier de ses succès commerciaux, *L'Express*, 5 janvier 1976.
11. Bibliothèque Nationale, Versailles, JO 51585. Cet hebdomadaire change de titre le 23 février 1933 et devient *Photomonde*.
12. Issu de la fusion de deux organes clandestins, *L'Espoir* et *Le Marseillais*, *Le Provençal* paraît pour la première fois le 23 août 1944.
13. *Le Provençal*, 29 janvier 1947.
14. *Le Provençal*, 25 janvier 1967.
15. *Le Provençal*, 26 janvier 1970.
16. *Le Provençal*, 21 janvier 1992.
17. *Le Provençal*, 25 janvier 1967.
18. *Le Provençal*, 22 janvier 1968.
19. *Le Provençal*, 21 janvier 1971.
20. DE BEAUVOIR Simone (1960), *La force de l'âge*, Gallimard, p.131.
21. *Le Nouvel Observateur*, 19 novembre 1964.
22. « Le fait divers », *Ponctuelle*, n°7, mars 1986, p.19.
23. GRITTI Jules (1982), *Bourse de l'imaginaire, Bourse du fait divers*, Éditions du Territoire, p.29.
24. DURKHEIM Émile (1967), *Sociologie et philosophie*, PUF, p.74.
25. CAZENEUVE Jean (1972), *La société de l'ubiquité*, Paris.
26. AWAD Gloria (1995), *Du Sensationnel. Place de l'événementiel dans le journalisme de masse*, L'Harmattan, p. 257.

References bibliographiques

- AUCLAIR Georges (1970), *Le Mana quotidien : structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos.
- BARTHES Roland (1964), « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Seuil, pp.188-197.
- « Fait divers - Fait d'histoire », *Annales E.S.C.*, 821-919, juillet-août 1983.

DU FAIT DIVERS AU FAIT DE SOCIÉTÉ : LES CHANGEMENTS DE SIGNIFICATION...

Le fait divers, CPJ, Les dossiers du CPJ, 1973.

GRENIER Roger (1947), « Utilité du fait divers », *Les Temps modernes*, n°17, 950-955, fév. 47.

LECERF Maurice (1980), *Les faits divers*, Paris, Larousse.

M'SILI Marine (2000), *Le fait divers en république. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS Éditions.

M'SILI Marine (1998), « La notion de proximité d'après la chronique des faits divers (1870 à nos jours) », *Annales du Midi*, n°224, oct-déc 98, pp.481-500.

MARTIN Marc (1997), *Médias et journalistes de la République*, Paris, Odile Jacob.

MERLEAU-PONTY Maurice (1960), « Sur les faits divers », *Signes*, Paris, Gallimard, pp.388-391.

VIANSSON-PONTE Pierre (1972), « Sur les faits divers », *Le Monde*, 2 juillet 1972.

SEGUIN Jean-Pierre (1959), *Nouvelles à sensation : canards du XIX^e siècle*, Paris, Colin.